

2024-1378  
2024-06-04

## **UPI S-MÉTOLACHLOR Technique**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Liquide

GARANTIE: S-métolachlor et R-énantiomère..... 97,87%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES  
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : 32735 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 - 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219  
Research Triangle Park, NC 27709  
1-800-438-6071

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre

2024-1378  
2024-06-04

antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a aucun antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

**EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident** composer le **CHEMTREC 1-800-424-9300**

### **PRÉCAUTIONS**

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS.** Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr, bien aéré, frais et sec. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences.

### **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION :**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

2024-1378  
2024-06-04

**MODE D'EMPLOI**

À utiliser seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.